

Département de l'Yonne

Communauté de Communes  
du Jovinien

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation :	23 mai 2024	Nombre de conseillers communautaires
Date d'affichage de la convocation :	23 mai 2024	Effectif légal : 49 En exercice : 49 Présents : 37 Votants : 48

Séance du 29 mai 2024

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le vingt-neuf mai deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, salle polyvalente, à BUSSY-EN-OTHE, sous la présidence de **M. Nicolas SORET**.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Didier MOREAU, M. Philippe PETIT, Mme Florence SYLVESTRE, Mme Catherine DECUYPER, Mme Evelyne TRESCHARTES, Mme Marie-Hélène GOUEDARD, M. Cyril HAGHEBAERT, Mme Christine LEMOINE, M. Claude SCIBOZ, M. Jean-Pierre BARRET, M. Marc FAYADAT, M. Patrice CHASSERY, M. Nicolas SORET, Mme Frédérique COLAS, Mme Laurence MARCHAND, M. Richard ZEIGER, Mme Linda GUEDJALI, Mme Bernadette MONNIER, M. Jean-Yves MESNY, M. Éric APFFEL, Mme Anne MIELNIK-MEDDAH, M. Hassan LARIBIA, Mme Elisabeth LEFEVRE, M. Thierry LEAU, Mme Dorothée BRICOUT, M. Jacques COURTAT, M. Guy AVENIA, M. Jean-Pierre BAUSSART, M. Guy BOURRAS, M. Francis BOURSIN, M. Xavier MARQUIS, Mme Isabelle CLAUDET, M. Didier MIGNON, M. Frédéric MORISOT, M. Gilles-Maxime POIBLANC, M. Bruno JAN, M. Jean-Marc GRILLET-AUBERT.

**ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS :**

M. Sébastien DORA, pouvoir à Mme Marie-Hélène GOUEDARD  
M. Dominique AUBERGER, pouvoir à M. Patrice CHASSERY  
M. Kévin AUGÉ, pouvoir à Mme Frédérique COLAS  
M. Mohammed BELKAID, pouvoir à M. Jean-Yves MESNY  
M. Bernard MORAINÉ, pouvoir à M. Hassan LARIBIA  
Mme Michèle BARRY, pouvoir à Mme Bernadette MONNIER  
Mme Céline ROSSIGNEUX-FOUQUEREAU, pouvoir à M. Jacques COURTAT  
M. Laurent CHAT, pouvoir à M. Nicolas SORET  
M. Éric GALLOIS, pouvoir à M. Jean-Pierre BARRET  
Mme Olga LIGAULT, pouvoir à M. Francis BOURSIN  
Mme Valérie SUBRENAT, pouvoir à M. Xavier MARQUIS  
M. Gérard VERGNAUD

**SECRETAIRE DE SEANCE : Laurence MARCHAND**

**Objet : Contrat relatif à la prise en charge des Déchets d'Eléments d'Ameublement (DEA) collectés dans le cadre du service public de gestion des déchets pour la période 2024-2029**

ENV/2024/52

Conseil communautaire du  
29 mai 2024

**Objet : Contrat relatif à la prise en charge des Déchets d'Eléments d'Ameublement (DEA) collectés dans le cadre du service public de gestion des déchets pour la période 2024-2029**  
(voir contrat en pièce jointe)

**VU** l'article L 2224-13 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la compétence « élimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés » de la Communauté de Communes du Joviniens,

**CONSIDÉRANT** que la Communauté de Communes du Joviniens dispose à ce jour d'un contrat avec l'éco-organisme Eco-mobilier sur la période 2019-2023,

**CONSIDÉRANT** qu'Eco-mobilier prend à sa charge l'installation de bennes dans les déchèteries, le transport et le traitement des Déchets d'Eléments d'Ameublement (DEA) jusqu'au 31/12/2023,

**CONSIDÉRANT** qu'il est nécessaire de contractualiser un nouveau contrat sur la période 2024-2029 avec des nouveaux Eco-organismes,

**CONSIDÉRANT** qu'Eco-maison (anciennement Eco-mobilier), Valdelia et Valobat sont des éco-organismes qui ont fait actes de candidature à l'agrément pour la gestion des Déchets d'Eléments d'Ameublement (DEA),

**CONSIDÉRANT** que ces éco-organismes verseront des aides financières pour la collecte séparée des Déchets d'Eléments d'Ameublement (DEA),

**CONSIDÉRANT** que ces éco-organismes prendront à leur charge l'installation de bennes dans les déchèteries, le transport et le traitement de ce flux,

**CONSIDÉRANT** le projet de contrat type 2024-2029 annexé, ayant pour objet de définir les modalités opérationnelles et financières de la prise en charge par les éco-organismes précités, de la gestion des DEA collectés dans le cadre du service public de gestion des déchets (SPGD), ainsi que des soutiens relatifs aux actions en faveur du réemploi des éléments d'ameublement et de la communication.

**Considérant** la mission de ces éco-organismes, un contrat doit être signé entre la Communauté de Communes du Joviniens et ces 3 éco-organismes (Eco-maison, Valdelia et Valobat),

**VU** la Commission des Finances et la Conférence des Maires du 13 mai 2024,

**Vu** l'exposé du vice-Président,

**Le conseil communautaire,**

**Après avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Pour : 48**

**Contre : 0**

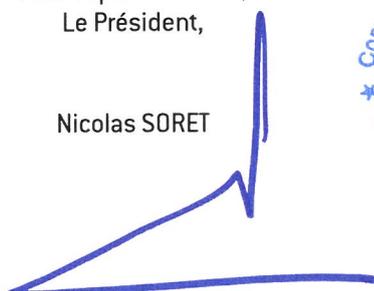
**Abstention : 0**

**-ACCEPTÉ** la signature du contrat avec ces 3 éco-organismes (Eco-maison, Valdelia et Valobat),

**-AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Pour copie conforme,  
Le Président,

Nicolas SORET



Pour copie conforme,  
Le Secrétaire de séance,

Laurence MARCHAND

